

# Note technique du 20/10/17 relative à la réalisation de l'inventaire des émissions de substances dangereuses dans le cadre de la mise à jour des états des lieux et de la rédaction des SDAGE pour le troisième cycle de la directive cadre sur l'eau

(circulaire.legifrance.gouv.fr et BO MTES n° 2017/16 du 25 novembre 2017)

---

NOR : TREL1725847N

**Date d'application** : immédiate.

**Résumé** : la présente note technique vise à rappeler ou préciser les modalités de réalisation de l'inventaire des émissions des substances prioritaires, dangereuses prioritaires et polluants spécifiques de l'état écologique dans le cadre de la DCE.

**Catégorie** : mesure d'organisation des services retenus par la ministre pour la mise en oeuvre des dispositions dont il s'agit.

**Domaine** : écologie, développement durable.

**Type** : instruction aux services déconcentrés.

**Mots clés liste fermée** : Environnement.

**Mots clés libres** : inventaire des émissions – état des lieux – substances prioritaires – SDAGE.

**Références** :

[Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000](#) établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

[Directive 2008/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008](#) établissant les normes de qualité environnementales dans le domaine de l'eau ;

[Directive 2013/39/UE du Parlement européen et du Conseil du 12 août 2013](#) modifiant les directives 2000/60/CE et 2008/105/CE en ce qui concerne les substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau ;

[Arrêté du 27 juillet 2015](#) modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface ;

[Arrêté du 7 août 2015](#) modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux.

**Annexes** :

Annexe 1. – 53 substances de l'état chimique : actualité de leurs principaux usages en France et statuts vis-à-vis des quantifications demandées dans le cadre des recherches liées aux actions BD-REP et RSDE\_STEU.

Annexe 2. – Polluants spécifiques de l'état écologique : actualité de leurs principaux usages en France et statuts vis-à-vis des quantifications demandées dans le cadre des recherches liées aux actions RSDE 2 et RSDE\_STEU.

Annexe 3. – Préconisation du guide européen sur la réalisation des inventaires d'émissions en ce qui concerne l'identification des substances pour lesquelles fournir un inventaire détaillé.

Publication : BO, site circulaires.gouv.fr.

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, aux préfets de région (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL] ; direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL] de bassin) ; aux agences de l'eau ; aux secrétariats techniques de bassins ; à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) ; à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) (pour attribution) ; au secrétariat général du Gouvernement ; au secrétariat général du MTE et du MCT (pour information).

**Éléments de cadrage nationaux pour la réalisation des inventaires d'émissions, rejets et pertes de substances prioritaires et polluants visés à [l'annexe 1, partie A de la Directive 2008/105/CE](#) sur les normes de qualité environnementales (NQE), tels qu'exigés par l'article 5 de cette même directive**

[A consulter en pdf](#)

**Annexe 1 : 53 substances de l'état chimique : actualité de leurs principaux usages en France et statuts vis-à-vis des quantifications demandées dans le cadre des recherches liées aux actions BD-REP et RSDE\_STEU**

[A consulter en pdf](#)

**Annexe 2 : Polluants spécifiques de l'état écologique : actualité de leurs principaux usages en France et statuts vis-à-vis des quantifications demandées dans le cadre des recherches liées aux actions RSDE 2 et RSDE\_STEU**

[A consulter en pdf](#)

**Annexe 3 : Préconisation du guide européen sur la réalisation des inventaires d'émissions en ce qui concerne l'identification des substances pour lesquelles fournir un inventaire détaillé**

[A consulter en pdf](#)

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/note-technique-201017-relative-a-realisation-linventaire-emissions-substances>